



GRILLE DE REMBOURSEMENT 2018

CONDITIONS	Uniquement sur présentation des justificatifs originaux (les copies ne donneront pas lieu à remboursement) assortis de la fiche de Note de Frais officielle, signée par le bénéficiaire. Dans le cas d'actions des membres de Commissions, ou d'actions des Cadres Techniques d'Etat ces derniers doivent soumettre leur demande de remboursement à la Fédération et/ou au DTN avant de l'adresser pour remboursement à la FFSNW
	Transmission à la FFSNW dans les 30 jours qui suit l'évènement, de la note de frais correspondante avec les factures originales et, pour les juges et représentants de la FFSNW à l'international, la déclaration Meeting Allowances/TravelGrants. Au delà de ce délai, AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDE.*
DONS	Rappel: vous pouvez tout à fait procéder à l'abandon de vos frais qui entraîne une réduction d'impôt égale à 66% du montant des frais. Reçu au titre des dons: Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI), document CERFA disponible auprès du service comptabilité de la Fédération

Barème transport 1	En France : REUNION DES MEMBRES: Bureau Fédéral, Membre du Conseil d'Administration et des Commissions, Chargé de mission FFSNW, COMPÉTITIONS: Jury compétitions nationales et internationales de référence, MANIFESTATIONS : Joindre un ordre de mission FFSNW nominatif antérieur à celle-ci	Déplacement	PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT LE MOINS CHER DES 3			NUIT SANS PETIT DEJ	PETIT DEJ	REPAS	Barème séjour 1				
			Véhicule personnel avec covoiturage ou si moins cher Location + essence	Train	Avion					Montant Réel limité à : 85 € /NUIT pour Paris et gdes villes, 75 € /NUIT pour Province+suppl. couple, NB de nuits maximum = nb jours action - 1, sauf si distance sup à 500kms,	Montant Réel limité à : 15 €/PERSONNE pour Paris et gdes villes, 10 €/PERSONNE pour Province	Montant Réel limité à : 20 € PAR REPAS, Nb repas = nb jours d'action X 2 - 1, sauf si distance sup à 500kms, auquel cas, Nb repas= Nb jours X 2	
			0,30 € /km	Frais Réels limité au plein tarif 2ème classe	TARIF ECO OBLIGATOIRE								
			0,32 € /km si + 1 personne (Noter les Noms des pers. covoiturées)										
			Km pris en compte (Réf Mappy) AR domicile /site Action ou site SNCF/AVION+ site action/site Hébergement	Billet A/R transport en commun						COMPÉTITION : à la charge de la FFSNW ou de l'organisateur selon les cahiers des charges. Pour les Ch. De France, l'organisateur a la charge de trouver des hôtels dans la gamme de prix ci-dessus et de les soumettre au Bureau Fédéral 30 jours avant en cas de prise en charge fédéral.			
			Parking	Ticket pour durée de l'action									
Péage	Ticket A/R ou justific télépéage (peut être demandée après quelques jours sur internet)												
Acheminement Train / Avion vers hôtel	Transport en commun ou véhicule personnel Cas exceptionnel (à justifier) Taxi												

Barème transport 2	Jury des Compétitions Internationales de référence: Ch. D'Europe, Ch. Du Monde (Cadets, Juniors, Espoirs, Open)	Conditions OBLIGATOIRES de la candidature & de la prise en charge financière	CONDITIONS pour que les frais soient remboursables			PRISE EN CHARGE 1 déplot / an / pers dans la limite de 2 par mandature Mentionner la participation financière de l'E&A / IWWF	NUIT SANS PETIT DEJ	PETIT DEJ	REPAS	Barème séjour 2			
			- Candidature transmise à la FFSNW (ffsnw@ffsnw.fr) en début de saison								A la charge de l'organisateur		
			- Mail d'accord de l'E&A transmis à la FFSNW, si la candidature est acceptée										
En France	Barème transport 1 FFSNW 2018												
A l'étranger :	Déplacement	PAYS LIMITROPHES : 200 € Maximum	AUTRES PAYS D'EUROPE : 400 € Maximum	RESTE DU MONDE : 700 € Maximum									

Barème transport 3	Représentants FFSNW aux réunions ou councils E-A et/ou IWWF	Déplacement	PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT LE MOINS CHER DES 3			NUIT SANS PETIT DEJ	PETIT DEJ	REPAS	Barème séjour 3			
			A comparer avec l'avion ou le train notamment pour les trajets supérieurs à 800km/Véhicule personnel avec covoiturage ou si moins cher Location + essence	Train	Avion					Barème séjour 1 FFSNW 2018		
			Barème transport 1 FFSNW 2016									
A l'étranger :	PAYS LIMITROPHES : 200 €	AUTRES PAYS D'EUROPE : 400 €	RESTE DU MONDE : 700 €									

*** si la durée du séjour entre l'aller et le retour est supérieure au nombre de jours fixés par l'organisateur, la FFSNW ne prendra en charge qu'un seul trajet entre aller et le retour.**

Les cas exceptionnels, n'entrant pas dans cette grille, seront étudiés par le Bureau Fédéral sur la base d'un courrier motivé de l'intéressé.

Sous réserve de modifications en cours d'année.